

## ABONNEMENT.

S'abonner :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	9
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG,  
Rue Fléclier, 2.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS-DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . . 20 c.  
Réclames . . . . . 30  
Faits divers . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS,  
chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,  
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Février 1880.

## Bulletin politique.

Trois orateurs ont pris part, mardi, à la discussion générale de la loi contre la liberté de l'enseignement supérieur ; deux d'entre eux ont défendu le projet du ministre de l'instruction publique : MM. Pelletan et Ronjat ; le troisième, M. de Voisins-Lavernière, dans un éloquent discours, qui avait d'autant plus de poids que l'honorable sénateur est républicain, a combattu la loi antilibérale de M. Ferry.

MM. Pelletan et Ronjat, dans leurs plaidoiries en faveur du projet du gouvernement, ont été au-dessous du médiocre ; le premier s'est borné à faire un long réquisitoire contre la Compagnie de Jésus. Nourri de tous les pamphlets publiés depuis deux siècles contre la célèbre corporation religieuse, ce sénateur a répété les accusations recueillies dans le *Juif-Errant*, dans les *Monita secreta* et autres ouvrages du même genre. Il a essayé de mettre l'Eglise en contradiction avec la société moderne, et s'est appuyé pour faire sa preuve sur la brochure de M. de Bonald, juge à Rodez, dont les opinions étranges ne sont inconnues de personne.

M. Ronjat, en sa qualité de nouvel avocat général à la cour de cassation, par la grâce de M. Cazot, a voulu donner au Sénat un échantillon de son talent juridique.

Rarement plus piètre avocat a étalé à une barre ou à une tribune des paradoxes plus insensés et d'une plus naïve subtilité. Ce défenseur de la loi Ferry a eu du moins le don d'égayier la discussion, et il a soulevé les rires de la salle entière lorsqu'il a voulu soutenir que la loi actuelle « ne supprimait aucune liberté, mais en donnait de nouvelles. » Ce singulier orateur a paru fort surpris que les catholiques réclamaient encore des libertés quand « la loi n'obligeait personne à

penser ce qu'il ne veut pas penser », quand « la loi permettait à ceux qui veulent conquérir des grades de suivre les cours des facultés de l'Etat ou ceux des facultés libres ; de suivre des cours isolés, de s'instruire chez eux avec un précepteur, de s'instruire chez eux sans maître ». Franchement, nous ne voyons pas, en effet, pourquoi les catholiques se plaindraient. Comment ! ils ont le droit de s'instruire chez eux sans maître, et ils ne sont pas contents !

L'honorable M. de Voisins-Lavernière a apporté l'appui de son utile concours à la grande cause de la liberté de l'enseignement supérieur. C'est au nom de la liberté et au nom de la République, dont il s'est déclaré un des plus ardents partisans, qu'il a défendu contre ses amis de la gauche les principes de liberté et d'égalité, si audacieusement outragés par le projet de loi de M. Ferry. Nous remercions M. de Voisins-Lavernière d'avoir si courageusement répudié les opinions tyranniques du ministre de l'instruction publique pour suivre les principes qui ont guidé toute sa vie.

M. Paul Bert a dit que la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur était une loi « de défense sociale. » Il s'est trompé d'un mot : c'est une loi de « discord sociale. »

Cette énergique apostrophe que M. Chesnelong jeta à la seconde loi Ferry, à la fin de son admirable discours de lundi, restera, et marquera en plein front le ministre haineux et despote qui n'a pas craint de jeter ce défi à l'opinion et à la conscience publiques.

Oui, la prétendue loi sur la liberté de l'enseignement supérieur est une loi de haine et de discord sociale. Pourquoi, en effet, cette réaction violente contre les lois de 1850 et de 1875 ? Pourquoi, comme l'a dit M. Chesnelong, en répondant à une dénégation de M. Tolain, pourquoi ce désaveu des libertés que vous réclamez quand vous n'étiez pas au pouvoir ? Pourquoi ce régime d'oppression légale au moment où vous fondez un gouvernement nouveau ? Pourquoi cette po-

litique téméraire et imprévoyante qui, aux difficultés naturelles, ajoute celles qui naissent de votre propre présomption ? Quelle est la passion qui vous anime ?

En 1875, deux orateurs se déclaraient en principe partisans de la liberté d'enseignement, mais la repoussaient comme trop favorable aux catholiques. M. le ministre pense comme eux ; il n'ose pas le dire, mais il agit conformément à leur pensée.

La loi de 1850 et la loi de 1875 étaient des « lois de paix, » suivant le mot heureux encore de M. Chesnelong ; la loi que M. Ferry demande au Sénat serait une loi de discord et de guerre.

Si l'article 7 était voté, voulez-vous savoir ce qu'il adviendrait ? Lisez ce que dit le *Constitutionnel* :

«... Atteintes en cette partie vitale, nos pauvres libertés se découvriraient comme par enchantement. Cet anneau maître rompu, la débile chaîne de nos droits s'en irait en morceaux. Nous serions rejetés dans les temps qui précéderent 89. Nous deviendrions les serfs d'une secte. Il faut que toutes les consciences jalouses de leur libre arbitre et de la dignité humaine se mettent en travers de cette entreprise, fille bâtarde des Jacobins.

« La France l'a compris. Aucun intérêt, depuis que nous sommes ou que nous passons pour être un pays libre, n'a fait un aussi énergique mouvement de pétitions réprobatoires. Le nombre des signatures recueillies est sans exemple. La manifestation à la valeur d'un plébiscite. Mais les plébiscites, ça ne compte pas en République !

« Ce qui est osé aujourd'hui par la fantaisie d'un gouvernement républicain ne fut jamais osé par le délire des plus patibulaires Césars. La liberté entière, absolue, illimitée de l'enseignement régna sous les Caligula, sous les Néron, sous les Domitien, sous les Commode.

« Oui, nous demandons la liberté comme sous les Césars du Bas-Empire. Est-ce trop exiger après 89, après 1830, après 1848 ?

Mais convenez que c'est dur d'en être réduit là.

« Dans la discussion imminente, il sera chaudement parlé de la gloire et des mérites de l'Université, qu'on est en voie de transformer en une congrégation d'Etat, en un corps de janissaires ou de mamelouks de l'athéisme. A elle seule sera dévolue la mission de perfectionner le singe primitif, rude tâche, triste concurrence au jardin d'acclimatation !

« Eh bien ! puisque nos maîtres sont pris de cette fièvre d'amour pour l'Université, que n'ont-ils à la fin la noble pensée de lui restituer son honneur ?

« L'Université reste l'esclave des préfets : et l'on sait ce que sont la plupart des préfets du jour.

« On raille les lettres d'obédience, mais est-on autorisé à les railler quand on donne, quand on laisse la haute main sur l'instruction publique à tant de personnages politiques sans titres universitaires et auxquels l'orthographe est étrangère si souvent ?

« Voilà un préfet qui est le chef véritable de l'instruction primaire en son département, et il ne serait pas capable d'exercer le moindre contrôle sur la plus chétive école de village ! Les bambins de dix ans lui riraient au nez et le siffleraient à la sortie. N'est-ce pas monstrueux ?

« Aussi aucun jour ne se passe sans qu'il éclate quelque énorme scandale de l'intervention, outrageusement perpétuée, de MM. les préfets dans les affaires de l'enseignement, soustraites à l'Université asservie et rongée par son frein.

« Notre siècle hébété a vraiment perdu la notion des garanties nécessaires à l'honnêteté du pouvoir et à la liberté du citoyen. Il y a des choses qui auraient fait bondir les cœurs d'indignation et d'effroi, même dans les âges de la monarchie de droit divin, et sur lesquelles nous fermons les yeux avec une apathie lâche et une indifférence idiote, nous, fils de l'immortel 89, à ce qu'on dit.

« Un exemple en passant ; nous ne nous attaquons pas à l'homme ; nous considérons une situation générale.

20

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE BARON DE KOENIG

(Suite.)

XVIII

Malgré la fatigue de la route, Paul de Rochebrune put à peine fermer l'œil.

Le lendemain, vers cinq heures, il se présentait au général, qui le fit introduire immédiatement, puis lui dit après un nouvel et rapide entretien :

— Il y a de la ressource chez vous, mon ami, et je vous crois de l'énergie. Un de mes officiers d'état-major aujourd'hui me manque ; voulez-vous le remplacer provisoirement ?... Je vous avertis tout de suite que la prochaine affaire sera rude, mais vous pourrez nous être utile. Vous devez bien connaître le pays ?

— Tout à vos ordres, mon général, je suis prêt, répondit Paul.

— Vous montez à cheval ?

— Un peu.

— Portez d'abord, et très-vite, cette lettre au général Chanzy ; un brigadier va vous accompagner et vous indiquer sa résidence. Le mot est *Masséna* et *Malakoff*.

Le jeune lieutenant de Rochebrune s'acquitta rapidement de sa mission.

Grâce au mot d'ordre, il pénétra sans difficulté près du général Chanzy, qui lui remit une dépêche pour son chef.

— Ne manquez pas de dire au général d'Aurelle que l'ennemi concentre toutes ses forces dans la direction de Coulmiers, lui recommanda Chanzy au dernier moment. Il n'y a presque plus personne à Chartres, à Châteaudun, ni sur le Loir...

En effet, les Allemands redoutaient une surprise du côté d'Orléans. Ils s'étaient massés, puis barricadés et retranchés avec précaution dans les villages de Baccon, Gemigny, Rosières, Champs et Ormeteau, autour de Coulmiers surtout, dont ils avaient fait le centre de leur système de défense.

C'était là qu'il fallait les attaquer.

Décidé par le général en chef, de concert avec les divisionnaires, le plan de bataille est aussitôt exécuté avec une précision remarquable.

Au milieu de la nuit, sans appels de clairons, sans commandements sonores, dans le plus grand silence, les troupes sont mises sur-pied et rassemblées.

Le temps est froid et humide, l'atmosphère obscurcie par un épais brouillard ; cependant, aucun feu de bivouac n'est allumé, la surprise sera complète.

A l'autre camp, bien abrité dans les châteaux et

dans les fermes, dans les villages qui couvrent la plaine, dans l'église de Baccon notamment, l'armée allemande interroge les ténèbres ; prête à recevoir le choc dont elle craint d'être menacée...

Le jour n'était pas encore venu, quand le général d'Aurelle, escorté de son état-major, arriva au galop pour donner le signal de la bataille.

Immédiatement une division s'ébranle dans la direction de Baccon, pendant que deux batteries de canon, installées sur la butte de Champdry, célèbrent à leur façon l'ouverture des hostilités.

La plaine, jusque-là silencieuse et morte, est devenue mugissante et terrible.

Des deux côtés ennemis les cris de guerre retentissent, les commandements dominent le cliquetis des armes, les mouvements s'accroissent, deux nouvelles batteries françaises permettent au 33<sup>e</sup> régiment de marche de s'élaner sur Baccon : l'assaut a commencé.

Alors c'est la rage, c'est la boucherie : c'est la guerre !

Les Bavares, cachés dans les maisons, répondent par une pluie de mitraille et de balles, vraie tempête de feu.

La voix du canon, l'odeur de la poudre, la fumée, le crépitement des mitrailleuses, la vue du sang des camarades ont excité les combattants. Nos soldats se battent comme des lions.

Bientôt, sous les efforts de l'artillerie, des pans

de murailles s'écroulent, une lutte à l'arme blanche — la plus horrible des luttes — s'engage avec les Bavares démasqués.

Mais la mêlée ne dure qu'un instant.

Sans même s'arrêter, notre armée marche sur le château de la Renardière, d'où elle parvient aussi à déloger les Allemands qui s'y étaient fortifiés.

Dès lors, le désordre se met dans les rangs ennemis, la déroute est déjà complète.

Cependant le 15<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> corps attaquaient vivement Coulmiers, la brigade Deplanque se lançait sur Gemigny, tandis que la division Barry, des hauteurs de Saintry, bombardait l'ennemi.

Le drapeau tricolore flottait bientôt sur Baccon, puis les châteaux de Touane, de Husseau-sur-Mauve, et du Grand-Lus, le bois de Monpipeau, quelques instants après, tombent successivement aux mains de l'armée française.

Coulmiers seul nous défie encore : l'ennemi, solidement barricadé dans ce dernier refuge, lutte avec l'énergie du désespoir.

C'est alors que le général Barry, précédant la brigade Dariès, s'élança à la tête de ses hommes au cri de : « Vive la France ! »

Cela suffit, l'élan est donné.

Un combat acharné s'engage dans le village en flammes.

C'est à peine si nos soldats songent à se couvrir, ils jouent avec la mort, ils bravent les obus et les

» Voyez M. Lepère : comme ministre des cultes, il a — temporellement bien entendu — tout le clergé français dans la main ; comme ministre de l'intérieur, il a toute l'administration politique et toute la police dans la main ; toujours en cette qualité de ministre de l'intérieur, il a dans la main toute l'instruction primaire et son personnel presque infini.

» Nous le demanderons sans passion, — nous n'en avons pas — est-ce que, même sous Louis XIV, on a vu de si importants et si redoutables pouvoirs concentrés en une seule personne ?

» Quand des faits d'une telle nature passent inaperçus et même insoupçonnés, qui nous reprocherait de dire que la liberté se meurt, que la liberté est morte ? C'est l'aube de l'imbécillité, prédite par M. Thiers.

» Et maintenant, adieu, Liberté ! Nos fils te reverront peut-être : nous, jamais ! Nos fils te reverront, s'ils ont l'énergie et la foi civiques que nous n'avons plus. »

## Chronique générale.

La commission sénatoriale qui examine le projet de loi sur les cafés, cabarets et débits de boissons, paraît décidée à se séparer de la Chambre des députés sur la question des garanties à exiger des individus placés à la tête de ces établissements. Tout en se prononçant donc pour l'abrogation du décret de 1851, elle en maintiendra les principales prescriptions sous forme de dispositions insérées dans la loi qu'elle prépare.

— M. de Freycinet a reçu l'enquête sur Hartmann, se justifiant des accusations portées contre lui au sujet de l'attentat de Moscou. M. Engelhard avait demandé à M. Andrieux communication du dossier d'Hartmann ; M. Andrieux répondit qu'il n'avait aucun dossier et l'engageait à s'adresser au ministère des affaires étrangères ou à celui de la justice ; en conséquence, M. Engelhard vient d'écrire à M. Cazot.

— On dit que la démission de M. Andrieux relativement à l'affaire Hartmann est inévitable.

— L'Académie française a procédé, hier, à une heure, à l'élection de deux académiciens en remplacement de MM. Sylvestre de Sacy et Saint-René Taillandier.

MM. Labiche et Maxime du Camp ont été élus membres de l'Académie française.

— La Gazette de l'Allemagne du Nord dit que la Russie possède dans son climat et son étendue une défense naturelle que des travaux artificiels ne peuvent guère renforcer.

L'Allemagne n'est pas dans la même situation. La Gazette assure que l'Allemagne ne songera jamais à faire une guerre de conquête. Si elle revendiqua en 1871 les territoires qui lui furent enlevés autrefois, ce fut uniquement dans un but défensif.

— On assure que l'ex-impératrice Eugénie a annoncé à M. Rouher que son départ pour le Zululand est fixé au 26 mars.

— Une dépêche de Madrid nous apprend que la cour d'appel a confirmé le jugement de première instance condamnant le régicide Otero à la peine de mort.

## Etranger.

On écrit de Saint-Petersbourg que des patrouilles nombreuses parcourant les rues, où de loin en loin quelques passants effarés se glissent le long des murailles. Les établissements publics sont déserts ; dès qu'un groupe se forme, les agents de police aux aguets s'approchent ; on n'ose même plus parler des événements, de crainte d'être arrêté.

L'anarchie et la désorganisation se sont emparées de toutes les branches de l'administration.

Au lendemain de l'attentat, douze cent soixante personnes suspectes étaient arrêtées ; dans ce nombre se trouvent soixante officiers et cent quinze fonctionnaires de la cour. Aujourd'hui, les arrestations continuent, et leur chiffre atteint des proportions effrayantes.

Il n'est que trop évident que l'on doit s'attendre à quelque événement pire encore que les précédents.

On assure que l'état de l'Impératrice est désespéré.

Le Czar a déjà mis à la disposition du général Gourko six cent mille roubles et a promis une somme égale dans quelques jours, le tout pris sur sa cassette particulière ; il a recommandé au général de n'épargner aucune dépense pour rechercher et saisir les coupables.

Comme on le voit par ces détails, une véritable terreur règne à Saint-Petersbourg, sur qui plane une angoisse terrible. Le Czar n'ose plus sortir à pied, et ce n'est que dans une voiture fermée et entourée d'une escorte de cosaques qu'il traverse les rues de sa capitale.

Malgré cela, l'Empereur, qu'on en soit persuadé, n'abdiquera pas ; quoique très-gravement atteint au moral, il ne désertera pas le poste de combat où la Providence l'a placé.

Le Czar est convaincu que sa fin est prochaine. Il attend à chaque instant le coup mortel, mais de son vivant il ne cèdera pas son sceptre à son fils. Il croit que son devoir est de tomber la couronne au front.

Cette sombre et énergique résignation est pleine de grandeur, et si les révolutionnaires russes n'étaient pas, comme les révolutionnaires français, gangrenés jusqu'à la moelle, ils devraient en concevoir pour leur Empereur un suprême respect.

Mais allez donc demander des sentiments généreux à ces sortes de gens-là !

## Bibliographie.

M. le Curé de Saint-Pierre de Saumur ayant soumis son ouvrage sur la Foi à la haute appréciation de Monseigneur l'Arche-

vêque de Tours, notre vénérable Métropolitain a daigné adresser à l'auteur la lettre suivante :

Tours, le 16 février 1880.

Monsieur le Curé,

Il y a près d'un mois que j'ai reçu votre livre ayant pour titre : *La Foi, sa nature, ses principaux caractères et sa nécessité*, et j'ai à m'excuser auprès de vous de ne pas vous en avoir accusé réception jusqu'ici.

Cet ouvrage, du reste, mérite d'être étudié avec soin. Sa première partie contient un enseignement très-complet des matières qui constituent en théologie le traité de la Foi. Vous ne vous êtes pas borné à une étude superficielle ; les questions sont traitées à fond et soigneusement discutées. Cependant, dans le développement de ces sujets abstraits et délicats, vous avez su donner à votre exposition du dogme autant d'intérêt que de clarté : Une forme élégante, une manière heureuse et originale de dire les choses, ajoutent encore à la valeur intrinsèque de ce travail.

La seconde partie de l'ouvrage renferme une excellente vue d'ensemble sur les preuves de la Révélation, croyance universelle des peuples à certaines traditions dérivées de la Révélation primitive, attente générale du genre humain à l'époque de la venue du Messie, caractère miraculeux du peuple juif, personnalité divine de Jésus-Christ prouvée par ses paroles et par ses actes, authenticité des Évangiles, témoignage des martyrs et du monde converti, marques de la véritable Église que possède seule l'Église catholique ; tous les points sont touchés sans confusion, sans obscurité, avec des développements suffisants pour en donner au lecteur une complète intelligence et dans un ordre qui en fait ressortir la force démonstrative.

Cet intéressant ouvrage ne peut donc porter que les plus heureux fruits, d'un côté en faisant mieux connaître la vraie doctrine de l'Église sur des questions que bien des préjugés ont souvent obscurcies, d'autre part en présentant aux fidèles comme aux incrédules une démonstration non pas nouvelle sans doute, mais exacte, précise et complète des saintes vérités du Christianisme.

Je souhaite bon succès à cet ouvrage et vous félicite de l'avoir composé.

Agréez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† CHARLES, archevêque de Tours. »

## Chronique militaire.

Avant-hier, le ministre de la guerre a expédié à tous les chefs de corps d'armée de France une circulaire leur prescrivant :

1° Le renvoi dans leurs foyers de tous les soldats ayant servi plus de trois ans ;

2° Le renvoi, à raison de 8 pour 100, pour cause budgétaire, des recrues au corps depuis moins de trois ans.

Par suite de ces réductions, l'effectif de nos compagnies, qui se trouvait porté depuis quelque temps à 68 hommes, va donc être réduit à 30 hommes environ.

(Tablettes d'un Spectateur.)

balles, ils n'entendent plus que les cris désespérés des Allemands, vaincus ; ils ne voient plus rien, que l'ennemi en fuite.

XIX

Pendant cette glorieuse et sanglante journée, le lieutenant Paul de Rochebrune rendit à l'armée d'incontestables services.

Sa joie était immense : Dieu commençait donc enfin à frapper les ennemis de la France.

À la satisfaction de son patriotisme se mêlait aussi, il faut l'avouer, le sentiment de la haine personnelle, en partie satisfaite.

En effet, le général Chanzy lui avait affirmé que les troupes de Châteaudun s'étaient concentrées sur Coulmiers : le major de Koenig s'y trouvait donc ; c'était lui aussi qui était battu, il était mort peut-être.

Telles étaient du moins les réflexions que faisait le lieutenant de Rochebrune en allant transmettre sur divers points les ordres de son chef.

Comme Paul se dirigeait vers une des extrémités du village de Coulmiers, sur la route de Chartres, il vint à passer près de la maison de campagne de sa famille.

Tous les chemins du voisinage, tous les sentiers, tous les plis du terrain, lui étaient familiers. Cette connaissance exacte des lieux lui permit de s'arrêter souvent pour établir nombre d'embuscades et diriger maints tirailleurs.

— Je serais vraiment bien étonné, pensa-t-il, si Koenig n'était pas venu ici. Le séjour qu'il y a fait doit être pour les siens d'un secours précieux ; il n'est pas homme à l'avoir laissé ignorer.

À ce moment, l'atmosphère était elle-même comme ensanglantée, on entendait partout le frissonnement et les explosions de l'incendie.

Les flammes dévoraient la plus grande partie du village, et presque à chaque pas les Allemands jonchaient la terre, les autres fuyaient affolés.

Une poignée de Français faisait alors le siège de la maison des Rochebrune quand Paul arriva près d'eux.

— Oh ! on ne cassera pas les vitres ici sans moi, se dit-il.

Et il ne put résister au désir de pénétrer dans la cour d'entrée.

Il est inutile d'écrire dans quel état se trouvaient les abords de la maison : tout était saccagé.

De l'intérieur, les Allemands luttaient avec un courage désespéré ; les meubles, les fauteuils, les tableaux, tout le mobilier avait été précipité du premier étage sur les assaillants.

Cernés de toutes parts, les assiégés avaient mâté les fenêtres, barricadé les portes. Ils répondaient par de nombreuses décharges aux attaques de nos fantassins, résolus à vendre chèrement leur vie, s'ils ne pouvaient obtenir de secours.

Par malheur pour les nôtres, il ne se trouvait pas

là, à portée, un seul sapeur, pas une hache sous la main, pas un levier, pas une pique pour pratiquer une ouverture.

La position devenait critique au moment où Paul apparut.

Le lieutenant prit avec lui quelques hommes, se précipita sur une porte vermoulue, couverte de lierre, qui lui permit de pénétrer dans une cave abandonnée. Et, soulevant une trappe, non sans quelque peine, il parvint au rez-de-chaussée de la maison.

Aussitôt les portes sont ouvertes, et les Français font irruption dans les pièces de l'étage supérieur.

Paul voulut garder la tête de cette poignée de braves.

— Rendez-vous ! criait-il, levant son sabre et dirigeant sur les ennemis, atterrés par cette brusque apparition, le canon de son revolver ; rendez-vous !...

Bon gré mal gré, il fallut bien se rendre ; plusieurs prisonniers se jetèrent même aux genoux de de nos soldats et demandèrent grâce.

— Emmenez ces hommes, commanda Paul de Rochebrune.

Les soldats obéirent.

Sans que personne s'en fût même aperçu, le jeune lieutenant s'était approché d'un officier supérieur allemand.

— Nous nous reverrons, monsieur de Koenig,

L'Allemagne augmente l'effectif de son armée et se livre à des mouvements de trou-

Les déclarations faites ces jours derniers par le ministre de la guerre en Bavière au sujet de la nécessité d'augmenter les casernes dans le cas où, par suite de la formation d'un nouveau corps d'armée prévu dans la nouvelle loi militaire, les troupes bavaroises en garnison dans l'Alsace-Lorraine retourneraient en Bavière, ont fait de nouveau surgir le bruit d'un prochain changement des troupes qui tiennent garnison dans le Reichsland.

On dit en outre qu'il est aussi question d'augmenter la cavalerie qui se trouve dans ce pays, et qui comprend déjà huit régiments de cavalerie prussiens et un régiment de cavalerie bavarois.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

LES SAUVETEURS DE LA SEINE.

Nous avons annoncé hier la nomination de M. Richel au titre de chevalier de la Légion d'Honneur. Voici en quels termes l'Officiel a fait connaître cette haute distinction :

« M. Richel (Clément-Félix), vice-président de la Société des Sauveteurs de la Seine, président du comité exécutif de la Société française de Sauvetage, a été nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'Honneur. Officier à l'armée du Nord en 1870-1871. Belle conduite à la bataille de St-Quentin. Services exceptionnels rendus à Saumur en janvier et février 1880. Placé à la tête d'un détachement des Sauveteurs de la Seine, il a organisé les secours lors des dangereux travaux entrepris sur la banquette de Villebernier et n'a cessé de donner à tous l'exemple du courage et de la plus complète abnégation. »

Des médailles d'honneur ont été en même temps décernées à MM. Robin, Cornu, de La Narde, François, Raisonnier et Richel (Anténor), membres de la Société des Sauveteurs de la Seine, qui se sont également distingués à Saumur en janvier et février 1880, savoir :

Médaille d'or de 1<sup>re</sup> classe à M. Robin ; n'a cessé de se porter vers les endroits les plus dangereux pour secourir les travailleurs. — Déjà titulaire d'une médaille d'or de 2<sup>e</sup> classe.

Médaille d'or de 1<sup>re</sup> classe à M. Cornu ; a failli périr au milieu des glaçons en retirant de l'eau M. l'ingénieur Tresca. — Déjà titulaire de plusieurs médailles d'honneur.

Médaille d'or de 2<sup>e</sup> classe à M. de La Narde ; constamment, sur la banquette, il a dirigé tous les sauvetages et est tombé une fois dans la Loire au moment où il en retirait un pontonnier. — Déjà titulaire d'une médaille d'honneur.

Médaille d'or de 2<sup>e</sup> classe à M. François.

Médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe à M. Raison-

nier.

Médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe à M. Richel

(Anténor).

lui dit-il.

Puis il courut rejoindre le général d'Aurelle.

Pendant que cet incident se produisait, la division Jauréguiberry complétait la victoire, en emportant successivement les villages de Champ-d'Ormeteau, de Mouise, de Gémigny et de Saint-Sigismond.

L'ennemi, abandonnant ses positions, fuyait à toute bride sur la route de Chartres.

(A suivre.) JACQUES DE FONTENELLE.

## Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

LUNDI 1<sup>er</sup> mars 1880,

Avec le concours de M. CHAVANNES

LE GENDRE DE M. POIRIER

Comédie en 4 actes, de MM. E. Augier et J.

Sandeau, de l'Académie française.

M. CHAVANNES remplira le rôle de Gaston de Presles.

Un Caprice

Comédie en 1 acte, de M. Alfred de Musset.

M. CHAVANNES remplira le rôle de de Chauvigny.

Un Scandale au théâtre de Sa-

umur, folio-à-propos en 1 acte, de MM. Duvert et

Lauzanne.

ORDRE : 1. Un Caprice ; 2. Le Gendre ; 3. Un

Scandale.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

Ces trois derniers sont tombés dans la Loire en portant secours à des personnes sur le point de disparaître sous les glaçons. — M. François est déjà titulaire de deux médailles en argent, et M. Raisonier, de la médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe.

### M. Prudhomme et la Nature.

Il n'y a pas que les « adresses municipales » qui aient le culte de la Nature. M. Prudhomme a longtemps sacrifié sur les mêmes autels. Fourvoyé aujourd'hui, à bonne intention, parmi les gens sans Dieu qui sont en train de lui enlever ses dernières illusions, M. Prudhomme parle toujours le langage de sa jeunesse. Mais quand il dit « la Nature » en pesant sur le mot, il n'est pas, Dieu merci, ce qu'un vain peuple pense. Remarquez au contraire le surcroît de solennité avec lequel ce mot sort de ses lèvres entre les pointes de son faux-col. M. Prudhomme est au fond bien plus religieux que vous ne croyez, mais à ses heures; et c'est le soir qu'il le faut prendre, en pantoufles et en robe de chambre, les pieds sur les chenets, près de M<sup>me</sup> Prudhomme qui déshabille Bébé au coin du feu, tandis que la bouillotte chante sur les tisons pour faire la petite tasse de thé.

Alors M. Prudhomme croit en Dieu, au bon Dieu, au vrai Dieu, au Dieu de sa femme et de son enfant, en s'abandonnant à une douce rêverie.

Le moment psychologique, c'est quand Bébé, ayant fini de lutiner petit père et petite mère, se tient bien sage sur les genoux de maman pour faire sa prière. M. Prudhomme sent son cœur se gonfler. Il se rappelle une foule de bonnes vieilles choses, sa mère, son éducation chrétienne, et surtout cet amour éternel qu'il jura aux pieds des autels à M<sup>me</sup> Prudhomme.

Notons en passant, et certes avec éloge, que pour M. Prudhomme, même dans le train ordinaire de la vie, il n'y a rien que d'éternel : amour éternel, reconnaissance éternelle, regrets éternels. C'est comme une signature de famille. Et c'est aussi le témoignage d'une âme instinctivement chrétienne, en face des choses de la terre....

« J'aurais pour si peu le bec... A Dieu ne plaise ! »

M. Prudhomme, avec une juste raison, ne se croirait pas sérieux s'il n'était « éternel ».

Il se dit donc, tout pensif, que si un jour ces joies si douces, si pénétrantes et si saintes de la famille allaient sombrer dans quelque trou sous une pierre et aboutir à une séparation éternelle, ce serait un grand malheur; et, pour le prévenir, M. Prudhomme, en écoutant Bébé, fait aussi sa prière. Les syllabes argentines tombent sur son cœur comme autant de gouttes de rosée. Et, quand c'est fini, il a une façon si émue, si solennelle d'embrasser la chère créature, avec une larme au coin des yeux, que M<sup>me</sup> Prudhomme ne sait elle-même qu'en penser.

Grâce à Bébé, il vient de faire sa prière. Seulement, le lendemain matin, quand M. Prudhomme, rasé de frais, a remis son faux-col et qu'il retourne au forum, où le bon Dieu est faiblement coté, M. Prudhomme dit « la Nature », en attendant mieux.

Voilà tout le mystère.

Malheureusement, tout cela se paie. Les Prudhommes de 1830 et du moraliste Béranger, ceux du second Empire et du principe des nationalités en Italie et ailleurs, nous ont valu ceux de l'opportunisme qui depuis dix ans enterrent les premiers. Les Prudhommes de la République sont à leur tour sur le bord de la fosse. Qui pétiñera sur la fosse commune? On peut déjà le pressentir, sans compter l'étranger. Pour combien de temps? Dieu seul le sait. Nous croyons, nous chrétiens, pour des raisons qui ne manquent pas de valeur, quoique prises un peu haut, que la France sera sauvée; mais à une condition, c'est que la race des Prudhommes sera finie, et que nous serons redevenus le peuple des Français, c'est-à-dire une race d'hommes tout d'une pièce dans leur conduite, conséquents avec Dieu et avec eux-mêmes, et affirmant partout, au forum comme dans la famille, le respect de Dieu et de ses droits. Sans quoi, par une conséquence nécessaire, il arrive un moment où la source de tous les droits et de tous les respects étant tarie parmi les hommes, la société s'affaisse sur elle-même comme une plante qui n'a plus la sève et les conditions de la vie.

Cette sève s'est appauvrie dans nos veines depuis longues années. L'athéisme pra-

tique, sous le nom d'indifférence, nous a fait les premières et innombrables blessures par où notre vie s'est écoulée. L'athéisme formel, officiel, élevé à la hauteur d'une institution et d'une tyrannie publique, parle aujourd'hui en maître pour étouffer les derniers ballements dans les cœurs fidèles et obstinés qui ne veulent pas mourir.

Nous n'avons pas seulement l'espérance, nous avons la foi que Dieu ne permettra pas ce suicide de la chrétienne France. Mais à quelle condition? Au commencement du christianisme, la sève qui fait les hommes et les peuples heureux et glorieux a monté des petits aux grands. La cime de l'arbre ayant eu le malheur de dessécher les racines, la sève aujourd'hui doit descendre.

X...

Dans le tableau statistique de la population en 1878, que publie le *Journal officiel*, voici les chiffres qui concernent le département de Maine-et-Loire :

Naissances, 40,489, savoir : enfants légitimes, garçons, 5,486; filles, 4,754; enfants naturels, garçons, 257; filles, 292.

Enfants mort-nés, 268.  
Décès, hommes, 5,723; femmes, 5,393; total, 11,116.

Excédants des décès, 617.  
Mariages, 3,963.

M. Pener, receveur de l'enregistrement et des domaines à Vouillé (Vienne), adresse à l'*Avenir* de Poitiers une lettre où nous lisons ceci :

« Je suis révoqué pour avoir critiqué la conduite de M. le préfet de la Vienne. Ayant appris que M. Granet (le préfet), après avoir reproché à un fonctionnaire d'aller trop souvent au presbytère et d'isoler un certain maire, lui avait tracé une ligne de conduite : « Vous verrez telle personne, vous éviterez de voir telle autre, » je n'avais pu retenir mon indignation devant un pareil despotisme, d'autant plus que je me trouvais dans le même cas que ce fonctionnaire.

« Appelé à la préfecture, j'ai entendu M. Granet me reprocher d'avoir critiqué ses prétentions autocratiques au presbytère et dans les salons de M. le comte de L... »

« J'ai refusé à M. le préfet le droit de prétendre savoir ce que je pourrais dire dans un salon, ou même au presbytère, que M. Granet regarde comme un lieu public parce que, d'après lui, un presbytère est un établissement public.

« Je lui ai surtout refusé le droit d'imposer à un employé des relations que lui-même rougirait d'avoir.

« Que le jeune et haut administrateur de la Vienne sache que même un fonctionnaire de la République, quelque obscur qu'il soit, a sa dignité personnelle à conserver. »

On parle d'une enquête qui va être faite par les soins du ministère de l'agriculture et du commerce sur les pertes des arbres fruitiers éprouvées par l'effet des gelées extraordinaires de l'hiver de 1879 à 1880.

Une circulaire sera prochainement adressée aux préfets pour les inviter à recueillir des renseignements à ce sujet.

Touchons-nous à la fin des rigueurs de l'hiver?

On nous signale d'Alsace le retour des cigognes, ces messagères du printemps.

Dans quelques jours, la province va connaître Daniel Rochat. M. Masset, qui s'en est rendu acquéreur, va commencer son exploitation : la première ville exploitée sera Rouen, paraît-il.

A ce sujet, nous apprenons qu'après sa remarquable création de Léa de Daniel Rochat, M<sup>me</sup> Bartel a été nommée sociétaire de la Comédie-Française.

Le *Gil Blas* publie la dépêche suivante de New-York, 25 février :

« Le capitaine Paul Boyton est mort des suites de ses blessures. »

### Propphéties de Nick.

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois de mars :

Les bourrasques aborderont l'Europe occidentale aux époques des nœuds de la lune ou des lunestices, c'est-à-dire vers les 3, 10, 18, 25, 31, à un ou deux jours près.

Vu la diminution de la déclinaison du soleil et des planètes et le groupement des points astrono-

miques, les bourrasques se rapprocheront un peu plus souvent de nos latitudes, et les perturbations seront plus intenses. Par suite, des grains, ondées, giboulées, neige ou coups de vent se feront sentir plus ou moins, sur la France et sur les pays voisins, aux époques suivantes :

1<sup>o</sup> Vers le — « 2 (???) 4, 6 » — lunestice austral, péricée, D. Q. ;

2<sup>o</sup> Vers le — « 9 (???) 12, 15 » — nœud ascendant, N. L. ;

3<sup>o</sup> Vers le « 13 (??) 20 » — lunestice boréal, apogée, P. Q., équinoxe ;

4<sup>o</sup> Vers le — « 24 (???) 26, 28 » — nœud descendant, P. L. ;

5<sup>o</sup> Vers le — « 30 (??) 2 avril » lunestice austral, péricée, D. Q.

Cela, à un ou deux jours près, selon la position géographique des localités.

D'après ces données, le mois de mars sera plus accidenté que le précédent, principalement sur les zones du nord et du centre de la France, ainsi que des pays limitrophes situés sous les mêmes latitudes. Gros temps, neige sur les points culminants, crues d'eau, particulièrement vers les nœuds de la lune et les lunestices.

Temps moins agité et relativement assez beau sur la zone méridionale, à part quelques perturbations durant les périodes critiques, avec ciel assez souvent nébuleux, couvert ou brumeux dans la matinée et radiation solaire assez vive l'après-midi. Éclaircies entre et durant les périodes critiques, notamment sur le Sud-Ouest et sur le Midi, avec variations brusques de température et rayonnement nocturne intermittent encore assez vif, principalement après les nœuds et dans le voisinage des lunestices et de l'apogée : probablement du 1<sup>er</sup> au 7 et du 15 au 24, suivant les zones.

Le nombre des points d'interrogation indique l'importance probable des perturbations.

### LES MONNAIES AYANT COURS.

De nombreuses difficultés s'étant produites dans les paiements, à l'occasion du retrait des monnaies divisionnaires italiennes, il n'est pas sans intérêt de connaître quelles sont les monnaies ayant cours en France et qui sont admises dans les caisses publiques.

Voici quelques renseignements utiles :

1<sup>o</sup> Monnaies nationales. — Les monnaies nationales seules ont cours légal en France. Ces monnaies sont :

#### En or :

Toutes les pièces de 100 fr., 50 fr., 40 fr. et 20 fr.

Les pièces de 10 fr. et de 5 fr. dont le millésime est postérieur à 1855.

#### En argent :

Toutes les pièces de 5 fr.

#### Monnaies divisionnaires :

Toutes les pièces de 20 et 50 centimes frappées depuis 1864 et celles de 1 fr. et de 2 fr. frappées depuis 1866.

Le cours légal des pièces divisionnaires en argent est limité à 50 fr. par paiement. Nul n'est tenu d'en recevoir pour une somme supérieure.

Les caisses publiques les acceptent sans limitation de quantité.

#### En bronze :

Toutes les pièces de 1, 2, 5 et 10 centimes, frappées depuis 1852.

L'emploi de ces pièces est limité à l'appoint de la somme de 5 fr.

2<sup>o</sup> Monnaies étrangères. — Les monnaies étrangères actuellement admises dans les caisses publiques sont les suivantes :

#### En or :

AUTRICHE-HONGRIE. — Pièces de 4 et 8 florins. BELGIQUE. — GRÈCE. — ITALIE. — SUISSE. — ETAT DE MONACO. — Les pièces de 100 fr., de 50 fr., de 20 fr., de 10 fr. et de 5 fr., frappées en vertu de la convention de 1865, et en plus, pour la Belgique et l'Italie, celles des frappes antérieures.

#### En argent :

BELGIQUE. — GRÈCE. — SUISSE. — ITALIE. — Toutes les pièces de 5 fr. frappées en vertu de la même convention, et en outre, pour la Belgique et l'Italie, celles d'une frappe antérieure à cette convention.

#### Monnaies divisionnaires :

BELGIQUE. — GRÈCE. — SUISSE. — Toutes les pièces de 20, de 50 centimes, de 1 fr. et de 2 fr. dont le millésime est postérieur à 1865.

L'admission des monnaies divisionnaires d'argent étrangères dans les caisses publiques est limitée à 100 fr. par paiement.

L'Etat qui les a mises en circulation est tenu de les recevoir sans limitation de quantité.

On nous annonce que les grands magasins du Palais des Marchands, à Angers, malgré les vastes et récents agrandissements qu'ils viennent de faire, sont obligés de prendre un nouveau local, même rue, pour y établir leurs ateliers de Menuiserie, Ebénisterie, Tentures, et y déposer un choix immense de Meubles et de Sièges. Le succès du rayon d'Ameublement dans cette Maison n'a pas lieu de nous surprendre; des capitaux plus que suffisants, l'ha-

bileté de leurs ouvriers et contre-maîtres, l'exactitude dans les livraisons, un choix considérable, tout cela réuni était un sûr garant de réussite.

### Faits divers.

Pezon, le dompteur bien connu, est mort à Châlons-sur-Marne, dimanche soir, dans une des voitures composant sa ménagerie. Il était atteint d'une bronchite compliquée.

\*\*\*

Les journaux anglais mentionnent un curieux emploi du téléphone. Cet instrument a servi lundi dernier à une partie d'échecs entre Brighton et Chichester. Les joueurs étaient assis dans les cercles de ces villes, et ils ont pu faire plusieurs parties aussi facilement que s'ils s'étaient trouvés réunis dans la même pièce. La distance est de 40 lieues.

\*\*\*

Un volontaire demande un congé de trois jours à son capitaine instructeur, pour aller voir sa tante, qui est à la mort.

— Soit, répond le capitaine; mais si dans trois jours elle n'est pas claquée, quinze jours de salle de police!

\*\*\*

#### A table d'hôte :

Un commis voyageur prend le bateau au radis et le vide dans son assiette.

Son voisin de table réclamant :

— Pardon, monsieur, mais je vous ferai observer que j'aime aussi les radis.

Le commis voyageur, avec âme :

— Oh ! pas tant que moi, monsieur, pas tant que moi !

\*\*\*

#### Relations de bon voisinage :

Le locataire du second, en mettant la tête à sa fenêtre, aperçoit et reconnaît rapidement le locataire du cinquième qui parcourt l'espace en tombant de sa fenêtre.

Il salue en souriant :

— Tiens, c'est vous ?

\*\*\*

### CONSEILS ET RECETTES.

Eau pour détacher. — Cette eau, excellente pour enlever sur les étoffes les taches de graisse, se prépare avec de l'essence de térébenthine pure, de l'alcool rectifié et de l'éther sulfurique dans les proportions suivantes :

Essence de térébenthine, 250 grammes; alcool, 332 grammes; éther sulfurique, 32 grammes.

On mélange parfaitement les trois substances; on y ajoute, si l'on veut, quelques gouttes d'essence de citron, et l'on conserve cette composition dans une bouteille bien bouchée. Toutes les fois qu'on veut s'en servir, on agite la bouteille; on en imbibe la tache, on étend l'étoffe sur un linge plié en plusieurs doubles, on frotte avec un linge bien sec jusqu'à ce que la tache ait disparu.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 26 février.

La tendance du marché est peu prononcée. Chaque petit mouvement de hausse est suivi de réalisations importantes. La liquidation mensuelle sera peu chargée; elle n'amènera que de faibles mouvements.

Le 3 0/0 se négocie sur les cours de 82.35. Amortissable, 83.30. Rien n'indique qu'il faille se préparer dès maintenant pour une nouvelle émission de rente 3 0/0 amortissable. Le Trésor n'a pas de besoins immédiats à satisfaire. On traite le 5 0/0 à 116.15. Les variations sont peu importantes sur les fonds étrangers. Italien, 81.20; Florin, 74.10; Hongrois, 255; Russe 1877, 89.20. L'Obligation égyptienne se maintient très-fermement à 286.50.

Les Sociétés de crédit sont l'objet de transactions assez animées.

Banque de France, 3,220; Crédit foncier, 1,110. Les nombreuses succursales que le Crédit foncier s'occupe d'organiser en ce moment dans les départements, vont mettre à la portée d'un plus grand nombre les avantages que le public trouve dans la combinaison des prêts à long terme.

Les Obligations foncières et communales 1879 ont des tendances marquées à la hausse. Les Communales nouvelles, semblables aux anciennes, sont demandées avec suite aux guichets du Crédit foncier et des Recettes générales.

Les chemins de fer conservent de bons cours. Ces valeurs sont bien classées; elles n'offrent aucune prise à la spéculation. Autrichiens, 585; Lombards, 192.50; Nord de l'Espagne, 306.25. Le Suez est plus faible à 783.75; Gaz, 1,332.50; Voitures, 538.75.

